



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Braye
et de l'Anille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260826-20260801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2026

Délibération N°20260801

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six août à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Val d'Etangson, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Etaient Présents :

Date de convocation
20 août 2026

Mmes BESNIER Claire, CHAUVEAU Pascale, DAVID Isabelle, DOLEUX Evelyne, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,

Date d'affichage
20 août 2026

MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, NASLÉ Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, **membres titulaires**, M. CHEVALLIER Jérôme, **membre suppléant**.

Nombre de conseillers
En exercice 42
Présents 27
Votants 35

Étaient excusés :

Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à M. POTAGE Jean-Paul
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à M. BERNARDET Denis
Mme DAVEAU GAULARD Justine donne pouvoir à M. PIERRE Frantz
Mme DESILES Mélanie donne pouvoir à M. GASCHET Alain
Mme DUBOIS Virginie donne pouvoir à M. CARON Michel
Mme LANDEMAINE Alexandrine donne pouvoir à M. NICOLAÏ Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. MORIN Sébastien donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
M. CHÉRON Michel remplacé par son suppléant M. CHEVALLIER Jérôme
Mme NADREAU Olivia
M. BOSNYAK Yvan
M. GERNOT Philippe
M. MASSÉ Nicolas
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis
M. RALUY Hugues

Madame JUMERT Annie est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
MOBILISATION DU FONCIER ET LA TRANSFORMATION DES BÂTIMENTS
EXISTANTS (loi Huwart)**

LOI n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement.

Le Conseil communautaire est informé que :

Par délibération n°20251101 en date du 27 novembre 2025, le Conseil Communautaire a confié au Président ou au Vice-Président en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement la

compétence pour émettre l'avis conforme sur les demandes de dérogation aux changements de destination.

Pour rappel, cette dérogation permet, en zone Agricole et Naturelle du PLUi, aux bâtiments anciennement agricoles dont l'activité a cessé depuis 20 ans, de bénéficier d'une dérogation leur permettant de changer de destination après avis de la Communauté de Communes et d'une commission départementale – en zone agricole la CDPENAF, en zone naturelle la CDNPS (Article L152-6-9 du Code de l'urbanisme).

La loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 relative à l'amélioration de l'accès au logement par la mobilisation du foncier et la transformation des bâtiments existants, appelée « loi Huwart », inscrit désormais cette possibilité pour tout autre bâtiment non agricole. Pour ces dossiers, la procédure est cependant allégée, seul l'avis de la Communauté de Communes étant requis, sans qu'il y ait d'exigence de délai ni à solliciter l'avis d'une commission départementale.

Il est donc proposé d'appliquer la même procédure, pour tous les dossiers de demande de dérogation aux changements de destination.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

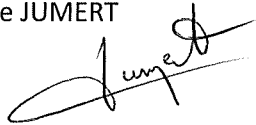
- **PREND ACTE** qu'afin de garantir un traitement diligent des demandes, il est proposé de déléguer à la Présidente de la Communauté de Communes, ou au Vice-Président en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement, la compétence pour émettre ledit avis conforme sur les demandes de dérogation aux changements de destination relevant de l'Article L152-6-5 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 août 2026

La secrétaire de séance,

Annie JUMERT



La Présidente,

Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS

